



Séance du Jeudi 23 Septembre 2021

Délibération n°20210923_04

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Suppléants : 8

= **VOTANTS : 57**

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : EMPLOI : désignation des délégués à la Mission Locale Arc Charente

Le jeudi 23 septembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TOURRIERS.

Présents : COMBAUD Renaud - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - LAVERGNE Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - CAMY Bruno - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant
LIZOT Jackie représenté par GAUTHIER Yolande - suppléante
AGUESSEAU Norbert représenté par PERRON Caroline - suppléante
GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante
TEXIER Didier représenté par RADOUX Loïc - suppléant
CRINE Jean-Jacques représenté par COUSSY Gilbert - suppléant
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante
JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud
DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
HENTRY Jimmy pouvoir à DANEDE Laurent
CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
BERTRAND Didier - pouvoir à PAPILLAUD Sonia
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à BRAUNBARTH Jean-Philippe

Absents excusés : PERRON Michelle - TEILLET Anne

Absents non excusés : PERCHE Marie-Annick - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LASBUGUES Elisabeth – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : EMPLOI : désignation des délégués à la Mission Locale Arc Charente

Vu les statuts de la Mission Locale Arc Charente ;

Vu la délibération n°20200730_17 en date du 30 juillet 2017, désignant les représentants de la Communauté de Communes Cœur de Charente pour siéger au conseil d'administration de la Mission Locale Arc Charente,

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires sociales informe l'assemblée qu'il convient de désigner 3 représentants pour siéger au conseil d'administration de la Mission Locale.

Il précise que lors de la séance du 30 juillet 2020, il avait été désigné 1 titulaire et 1 suppléant. Or les statuts de la Mission locale Arc Charente prévoient à son article 12 que :

- *Le Conseil d'administration est composé de la façon suivante :*
- *1^{er} collège « Collège territorial », composé de 18 membres :*

En sont membres les élus représentants les collectivités locales ou leur groupement qui apportent leur contribution financière au fonctionnement de la mission locale, soit :

Le Président des Communautés de Communes ou ses représentants :

- *Communauté de Communes Cœur de Charente : 3 élus.*

Monsieur le Vice-Président propose de procéder à la désignation des représentants qui siégeront au sein du collège n° 1 « collège territorial » du conseil d'administration de la Mission Locale Arc Charente pour représenter la Communauté de Communes :

Représentants (3) :

- **Philippe BOIREAUD**, conseiller communautaire de Fontclaireau et Vice-Président en charge des affaires sociales ;
- **Christine SOURY**, conseillère communautaire de Valence et Vice-présidente en charge de l'enfance/jeunesse ;
- **3^{ème} représentant à désigner : Nadia CAILLAUD**, conseillère communautaire d'Aigre et Vice-Présidente, se porte candidate.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **DE DESIGNER les 3 conseillers sus-nommés au Conseil d'Administration de la Mission Locale Arc Charente.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

